

III – AUDIT DES COMPTES DISSOCIES 2000 d'EDF

A. Objectifs

En application de la loi du 10 février 2000 :

- vérifier la bonne application des principes de dissociation comptable fixés par la CRE le 15 février 2001.
- s'assurer de la correcte imputation des charges aux comptes dissociés de l'exercice 2000, **sans porter d'appréciation sur le volume ou l'opportunité des dépenses engagées**, en vue de déterminer l'assiette de la tarification de l'accès aux réseaux.

B. Déroutement de l'audit

- Calendrier
 - de mars à mai 2002 : audit des systèmes d'information par un cabinet extérieur
 - de mai à décembre 2002 : audit des comptes par les services de la CRE
- Périmètre de l'audit
 - examen de la répartition entre activités des postes de bilan (714 MdF soit 108,9 Md€) et des charges d'exploitation (200 MdF soit 30,5 Md€)
 - pertinence des clés de répartition

C. Ajustements bilantiels (MF)

Les ajustements ont porté sur 21,2 MdF

	production	transport	distribution
Immobilisations et stocks transférés de l'activité de production vers l'activité de transport	-900	900	
Réaffectation des prêts au personnel	-1 062	143	919
Réaffectation à la production d'une partie des créances clients	1 793		-1793
Réaffectation à la production de provisions pour pertes de change	968	-756	-212
Réaffectation à la distribution de provisions pour litiges avec des autorités concédantes	-223		223
Réaffectation à la distribution de divers comptes de tiers (TVA..)	-15 645		15 645
Divers ajustements	-645	80	565

Ces ajustements diminuent de 310 MF la rémunération ayant vocation à être assurée par le tarif d'accès aux réseaux : transport 11 MF ; distribution 299 MF

D. Ajustements sur les charges d'exploitation (MF)

Réaffectation du coût de distribution du « tarif agent » au Transport, à la Production, et à GDF	562
Réaffectation à la Production de certaines charges des structures centrales	628
Changement de clé de répartition entraînant une baisse des charges de la Distribution et une hausse des charges de Transport	277
Réaffectation à la Production de certains frais de RD qui lui sont imputables	388
Réaffectation à la Production de loyers et frais informatiques imputées à la Distribution	1030
Divers autres ajustements	712
TOTAL	3597

Ces ajustements diminuent de 3 597 MF les charges d'exploitation à partir desquelles le tarif d'accès aux réseaux a été construit : transport 446 MF ; distribution 3 151 MF

E. Synthèse des ajustements opérés (comptes 2000)

Ajustements opérés (en MF)	Transport	Distribution
- sur les charges exploitation		
Charges initiales avant audit	23 475	50 737
Modifications apportées	- 446	-3 151
Charges finales ayant vocation à être couvertes par le tarif	23 029	47 586
- sur la rémunération financière		
Rémunération financière avant audit	6 062	1 698
Modifications apportées	-11	-299
Rémunération financière finale ayant vocation à être assurée par le tarif	6 051	1 399
- Total des charges et de la rémunération ayant vocation à être couvertes par le tarif		
Charges + rémunération avant audit	29 537	52 435
Modifications apportées	-457	-3 450
Charges + rémunération après audit	29 080	48 985

F. Ajustement des charges et tarif d'accès aux réseaux

Charges couvertes par le tarif	Transport (29 537 MF)	Distribution (52 435 MF)
Achats et services extérieurs (dont achat d'énergie)	33 % (8 %)	39,25 % (10 %)
Charges de personnel	8,3 %	29,9 %
Provisions et amortissements	15,1 %	25,5 %
Divers	23,1 %	2,15 %
Rémunération financière	20,5 %	3,2 %
Total	100 %	100 %

Ajustements	457 MF	3 450 MF
--------------------	---------------	-----------------

Conclusion

- EDF devra mettre en oeuvre toutes les recommandations de la CRE relatives à l'imputation des charges d'exploitation des activités dissociées.
- La CRE vérifiera l'application de ses recommandations sur les comptes de l'exercice 2002.
- Incidence sur le tarif d'accès aux réseaux : la CRE intégrera ces données dans le tarif d'accès aux réseaux qu'elle proposera d'ici la fin 2003.